

POUMONS, TERRAINS...

L'amiante creuse ses trous

Énorme scandale sanitaire français, l'amiante n'en finit pas de pourrir la vie des gens. Après les poumons des ouvriers des chantiers d'Eternit, c'est maintenant la campagne qui se fait trouer par les déchets amiantés. En Auvergne, à Saint-Didier-la-Forêt, un projet de centre d'enfouissement soulève l'opposition des habitants.

NATACHA DEVANDA

Il n'y a pas grand-chose à Saint-Didier-la-Forêt. Une forêt et des champs. Un centre équestre, l'abbaye Saint-Gilbert, des habitants aussi, 400 environ. Une brouille. Et puis encore une carrière d'alluvions anciennes au lieu-dit Le Grand-Étang, où, depuis une quinzaine d'années, on faisait de l'extraction de sable et de granulats. En 2019, l'entreprise fait une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation existante pour trente années de plus. Elle y adjoint une requête d'extension de la carrière sur 22,9 hectares. Le Covid passant par là, l'activité de la carrière s'arrête. La société Carrières & Matériaux Centre Auvergne (CMCA), qui exploitait les lieux, est depuis fermée pour l'extraction, mais demeure récipiendaire de déchets dits inertes. En 2021, elle change de nom, devenant Carrières & Matériaux Sud-Est (CMSE). Sa demande d'agrandissement prévoit de consacrer désormais 14,5 hectares (soit plus de la moitié de la surface) à une nouvelle activité : le stockage de déchets de matériaux de construction amiantés.

Récapitulons : CMCA faisait des trous pour extraire du sable. CMSE entend les combler. Creuser et reboucher, c'est toujours travailler. Mais pas pour rien. Comme il faut bien faire des bénéfices, CMSE, entreprise qui appartient au mégagroupe de BTP Colas, en profiterait pour enfouir des déchets d'amiante lié, autrement dit les matériaux de construction dont les fibres d'amiante sont intégrées à un liant solide. Or ces saloperies sont partout. Car l'amiante, ce fabuleux poison dont on sait depuis 1890 que l'inhalation est toxique, n'a pas arrêté d'être employé dans nombre de secteurs, et notamment le BTP.

Durant tout le XIX^e et le XX^e siècle, malgré l'alerte des médecins sur ses effets cancérigènes, le monde économique n'a pas cessé de vanter les propriétés de ce matériau tout à la fois isolant, ignifuge, absorbant, résistant à la friction et aux produits chimiques. « Le terme "amiante" vient du grec amiantos, qui signifie "incorruptible". Ce terme résume les propriétés dites exceptionnelles de ce matériau [...]. Les entreprises le commercialisant avaient pour slogan : "L'amiante, conçu pour durer toute une vie, une vie sans problème" », note Mohamed-Jalal Bougrini en introduction d'un mémoire de master 2 en droit et santé intitulé : « Amiante : quelles sont les alternatives à l'enfouissement et est-ce que la valorisation est possible ? ». Insondable question...

« L'amiante, c'est une erreur du passé. Autant éviter que son enfouissement soit l'erreur d'aujourd'hui », résume Jean-Marie Faivre, habitant du village à l'initiative d'une pétition contre la mise en service du centre d'enfouissement des déchets amiantés¹. Comme pour les déchets nucléaires, l'enfouissement de l'amiante semble être la solution de facilité et, surtout, le déni des conneries politico-industrielles qui ont eu lieu pendant des années. Car si, depuis 1997, l'amiante est définitivement interdit en France, il est en fait encore présent partout. Chaque chantier de rénovation est un casse-tête pour savoir que faire du poison du Fibrociment, par exemple. Comme les déchetteries, qui ne sont pas équipées pour ça, le refusent, les dépôts sauvages – le pire du pire – se multiplient. Miracle, le monde économique et ses entreprises privées sont là. « La sortie du marché de l'amiante a ouvert la porte à l'expansion d'une nouvelle activité, à savoir le désamiantage », explique

Mohamed-Jalal Bougrini dans son mémoire. Une solution qui n'en est pas une car « L'enfouissement ne permet pas d'éliminer l'amiante ou de mettre fin à sa toxicité, il permet uniquement de masquer, voire reporter le problème ». Le juriste note encore que l'enfouissement « n'est plus viable sur le moyen et long terme », d'une part parce que « la capacité des centres d'enfouissement est restreinte », d'autre part parce que « les citoyens n'acceptent plus l'installation de nouveaux sites ».

S'il a raison sur le second point – les commentaires des habitants de Saint-Didier-la-Forêt sur le registre des observations du public mis en place par la préfecture de l'Allier montrent l'opposition à ce projet² –, il se plante sur le premier point, oubliant le génie du BTP et sa capacité à trouver des idées qui rapportent. L'exemple de Saint-Didier-la-Forêt en témoigne. « Des travaux sur l'autoroute A75 de Clermont-Ferrand ont mis en avant des mélanges bitumeux amiantés. Il a fallu les extirper avant de réaliser de nouveaux revêtements. Pour Colas et CMSE, la carrière de Saint-Didier-la-Forêt a été repérée comme centrale et donc idéale pour enfouir l'amiante. CMSE fait même passer ça pour une solution écologique : en allant moins loin, les camions seront moins émetteurs de gaz à effet de serre. » Le foutage de gueule n'est pas loin ; surtout quand on sait que le trafic dans le coin risque d'être exponentiel – ce que dément l'entreprise –, eu égard au tonnage d'amiante ahurissant. Le centre d'enfouissement pourrait accueillir « entre 35 000 et 50 000 tonnes par an pendant trente ans ». Du côté de CMSE, on se veut « rassurant ». On insiste sur l'aspect écologique du projet et on dénie tout impact sur l'environnement. « Par sa position géographique, ce centre va permettre un bénéfice collectif en évitant par deux l'émission de CO₂ des camions qui jusqu'alors allaient vers la Moselle ou l'Aude pour y déverser les déchets d'amiante lié », explique Dominique Schmitt, directeur foncier de CMSE en charge de la carrière de Saint-Didier-la-Forêt. Quant au tonnage, « ça correspond à un besoin identifié lié aux très nombreux toits en Fibrociment ». Et tant pis si la fourchette est plus que large. Il assure encore que les déchets proviendront d'Auvergne, avant d'évoquer la réception de « colis » – c'est le terme idoine – du côté de Mâcon, en Saône-et-Loire, un département limitrophe.

France Nature Environnement Allier s'inquiète pour la nappe phréatique du coin. Enfouies à 9 m de profondeur, enveloppées dans deux « big bags » – des plastiques étanches – déposés dans des casiers en argile dont, assure CMSE, les propriétés sont inaltérables, les tonnes d'amiante dormiront en paix à côté de la forêt d'un petit village de l'Allier. Tout sera tracé, surveillé par les services techniques de l'État. C'est en tout cas le récit que tient l'entreprise Colas. Une histoire à laquelle on est prié de croire puisque, de toute façon, il n'y a pas d'alternative. ●

1. La pétition lancée par Jean-Marie Faivre sur mesopinions.com a recueilli plus de 26 000 signatures.
2. L'enquête publique, chargée de recueillir les avis des citoyens, sera close vendredi 15 octobre. En 2019, le conseil municipal de Saint-Didier-la-Forêt avait voté contre le projet à l'unanimité.

**AMIANTE
LES DÉCHETS DONT
PERSONNE NE VEUT**

